

REGLEMENT CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE

La Commune représentée par le Maire a la responsabilité globale du fonctionnement des services communaux cantine et garderie qui accueillent les enfants de l'élémentaire.

Ces prestations sont des services publics facultatifs que la commune s'efforce d'améliorer. C'est une solution commode voire indispensable pour les parents. Il est important que ces services soient organisés autour d'un règlement intérieur (établi suite à des manquements à la discipline).

L'organisation de ces services fait appel au personnel communal qui gère la préparation, la distribution des repas mais aussi la surveillance hors temps scolaire. Les enfants sont donc sous leur responsabilité pendant cette période.

REGLES GENERALES :

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur un enfant fréquentant un des services devront compléter une fiche de renseignements lors de l'inscription.

CONCERNANT LA CANTINE : Les factures de cantine et de garderie sont adressées par le Trésor Public directement au domicile mentionné sur le questionnaire. Les factures sont établies au mois suivant le nombre de repas consommés et le nombre d'absences non signalées. Pour une bonne gestion des quantités, il est impératif que les parents contactent, le vendredi précédent voire au plus tard le matin de l'absence de leur enfant, Angélique Laforêt, cantinière au numéro suivant : 02-31-66-08-58. **Tout manquement à cette consigne entraînera le comptage du repas.**

Les régimes alimentaires et les allergies doivent être impérativement signalés au Maire. Le personnel n'est pas habilité à distribuer des médicaments.

Les menus sont établis dans le respect des règles d'hygiène et de diététique recommandées pour le public enfant.

La fourniture d'une serviette de table marquée au nom de l'enfant est obligatoire. Elle devra être apportée chaque lundi, elle sera rendue le vendredi.

Les menus sont consultables sur le site internet de la commune : mesnil-clinchamps.fr.

En cas d'accident, les responsables contacteront le 15.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Profiter de ce moment pour se détendre et apprendre à manger dans le calme.
- Découvrir la variété et les différences en goûtant à tous les plats.
- Obéir aux consignes données par le personnel, ne pas oublier les mots de politesse.
- **Avoir un comportement correct et respectueux vis-à-vis de ses camarades et du personnel.**
- Respecter la nourriture et le mobilier

LES SANCTIONS :

En cas de **non-respect** du règlement, de comportements incorrects et répétés, les parents et l'enfant seront convoqués à la mairie et une **exclusion partielle voire définitive** pourra être prononcée.